



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 4 FEVRIER 2019



N°2019-01

L'an deux mille dix neuf et le lundi 4 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 29/01/2019

Date d'Affichage : 29/01/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Christelle PREVOST, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,
M. Yoane MARTINIÈRE donne pouvoir à M. Alexandre FRESNEAU.

SECRÉTAIRE : M. Alexandre FRESNEAU,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs

Objet de la délibération : 2019-01 **Signature d'un contrat pour une ligne de Trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle que le précédent contrat signé avec le Crédit Agricole expire au 7 février prochain et que la ligne de trésorerie n'a été utilisée l'année dernière.

Dans l'attente des subventions et dotations de l'État pour le financement des opérations d'investissement, Monsieur le Maire explique avoir sollicité 3 banques pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2019 pour un montant de 150 000 €.

Après avoir étudié les critères proposés par le Crédit Agricole et par le Crédit Mutuel, les seules banques à avoir répondu. L'offre retenue est celle du Crédit Agricole.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat pour 2019 avec le Crédit Agricole qui présente l'offre ci-dessous :

- Montant : 150.000,00 €

- Durée : 12 mois

- Taux : EURIBOR 3 Mois moyenné avec un taux plancher 0,00 % + marge de 0,85 % base janvier 2019

- Commission d'engagement : 0,15 % du montant total de la ligne avec un minimum de perception de 120€.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 6 février 2019
Le Maire,

Géry WIBAUX

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le :
Et publication ou notification le :

